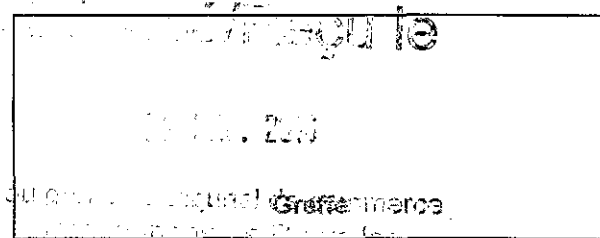


Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

F
M

16134753



N° d'entreprise : 430.823.025

Dénomination

(en entier) : **MAGIC**(en abrégé) : **MAGIC**

Forme juridique : A.S.B.L.

Siège : Boulevard du Jubilé, 71 à 1080 Bruxelles

Objet de l'acte : **Nomination d'administrateurs**

L1. Lors de la séance du 23.05.2016, l'Assemblée générale a acté les points suivants :

a) renouvellement du conseil d'administration pour un mandat de 2 ans :

Madame Isabelle DEMOULIN, Rue Théophile De Baisieux, 125 à 1090 Bruxelles

Monsieur André FAUVILLE, Rue de la Royauté, 47 à 1020 Bruxelles

Monsieur Christophe STENMANS, Rue du Vignoble, 64 à 1420 Braine l'Alleud

Monsieur Christophe STENMANS est nommé Président

Madame Isabelle DEMOULIN est nommée Secrétaire

b) modification de l'objet social de l'asbl :

"L'asbl a pour objet exclusif d'apporter une réponse éducative à la délinquance juvénile selon les termes de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, le décret de l'Aide à la jeunesse du 4 mars 2001 et l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08/05/2014 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions restauratrices et éducatives. Dans ce cadre, elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à ce but.

L'asbl dispose en son sein du service MAGIC qui a pour mission d'organiser notamment la prise en charge de prestations (éducatives et) d'intérêt général, de médiations auteur-victime, de concertations restauratrices en groupe et de modules de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et de leur impact sur les éventuelles victimes"

Signature : Monsieur Christophe STENMANS, Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/09/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature